

Kahnawake, le 20 Novembre 2006

L'honorable Jim Prentice Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non-inscrits Chambre des communes Ottawa, ON K1A 0A6

Monsieur le Ministre Prentice,

Femmes Autochtones du Québec souhaite vous faire part de son appréhension et de sa grande consternation concernant la position du Canada quant à l'adoption de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. À l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme de droits humains conçu spécialement pour la protection des droits des peuples autochtones. Étant donné que les peuples autochtones sont parmi les plus marginalisés au monde et que la discrimination persiste à leur égard, il est donc urgent de mettre en place des normes internationales. Compte tenu de l'urgence de ces problématiques pour les communautés autochtones, remédier à cette situation devrait constituer une priorité pour le Canada. Malheureusement, le Canada a décidé de prendre position contre l'adoption de ce remarquable instrument de droits humains.

La *Déclaration*, qui constitue le point cumulatif de plus de vingt années de travail impliquant plusieurs États nations et participants autochtones, n'est ni un traité, ni un document légal. En revanche, ce document doit servir à guider les États nations dans leur conduite envers les peuples autochtones qui partagent leurs territoires. Ainsi, l'aspiration de ce texte n'est ni de diviser ni de créer des tensions entre les peuples autochtones et les États, mais vise plutôt, comme l'affirme elle-même la *Déclaration*,

La reconnaissance des droits des peuples autochtones dans cette Déclaration améliorera les relations harmonieuses et coopératives entre les États et les peuples autochtones, et sont basées sur des principes de justice, de démocratie, de respect pour les droits humains, de non-discrimination et de bonne foi.

Le Canada prétend que ce sont les conflits légaux qui l'ont amené à s'opposer à l'adoption de la *Déclaration*. Toutefois, étant donné que le document n'engendre aucun effet d'ordre légal, la

crainte du Canada quant à la position conflictuelle que la *Déclaration* pourrait avoir sur la Constitution ainsi que sur les décisions de la Cour Suprême ne peut être justifiée. Premièrement, aucun instrument international n'est légalement exécutoire sur la Canada tant et aussi longtemps que le Canada ne l'aura pas adopté dans sa législation domestique. Deuxièmement, il est difficilement envisageable qu'un instrument qui n'est légal ni exécutoire puisse prendre le dessus sur la Constitution, loi suprême du Canada, ainsi que sur les décisions de la Cour Suprême, qui sont exécutoires aux décisions subséquentes. Ainsi le Canada peut être assuré que son cadre légal et politique demeurera intact.

Il importe de souligner l'importance pour le système légal canadien d'être quelque peu flexible, étant donné que les lois canadiennes doivent aller de pair avec les valeurs sociétales. L'un des rôles les plus importants du système judiciaire est justement d'équilibrer la jurisprudence, le cadre légal et la Constitution selon des standards qui évoluent tout en préservant l'intégrité et la stabilité du système légal canadien.

Par conséquent, l'adoption d'une Déclaration non exécutoire n'aura comme effet que de rehausser la loi canadienne sur les droits humains. La *Déclaration* est le résultat d'un long processus de plus de deux décennies de négociation et de coopération, et représente le meilleur compromis qu'il existe à ce jour. Il est grand temps que le Canada approche ce processus de façon réaliste. En juin dernier, le Canada s'est isolé dans une position contraire en étant l'un des deux seuls pays à voter contre la *Déclaration*. Au lieu d'aller à l'encontre des droits humains, le Canada se doit d'appuyer les peuples autochtones dans le but de protéger et de promouvoir la survie de leurs cultures tout comme leur dignité.

C'est ainsi qu'avec tout le respect qu'il se doit, nous demandons que le Canada reconsidère sa position et appuie immédiatement l'adoption de la *Déclaration*.

Sincèrement,

Ellen Gabriel

Alle Gib

Présidente, Femmes Autochtones du Québec

c.c. Ghislain Picard, Chef régional, APNQL

Rudolfo Stavenhagen, Rapporteur spécial sur la situation des droits humains et de la liberté fondamentale des peuples autochtones

Caucus pour les peuples autochtones